



**Trésor**  
DIRECTION GÉNÉRALE

## Quinzaine marocaine – du 2 au 15 novembre 2020

### Zoom du Service Economique

#### Généraliser la couverture sociale et consolider le système de santé : un chantier structurant et ambitieux

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 arrête le calendrier de la généralisation de la couverture sociale et se focalise sur sa première phase : l'extension de l'assurance maladie obligatoire (AMO). Dénonçant « la faible taux de couverture et d'efficacité » de la couverture sociale, le **Roi Mohammed VI** a donné l'impulsion à sa généralisation lors du discours prononcé à l'occasion de la Fête du Trône en juillet 2020. Le Souverain a également fixé le calendrier de mise en œuvre de la réforme : son déploiement devra se faire de manière progressive à horizon 2025, en commençant par l'assurance maladie obligatoire et les allocations familiales, avant l'assurance chômage et enfin le système de retraite. Le PLF précise davantage le *modus operandi* de ce chantier :

- Premièrement, l'extension de l'Assurance Maladie Obligatoire de sorte que 22 M de bénéficiaires additionnels y accèdent d'ici fin 2022 ;
- Deuxièmement, la généralisation des allocations familiales afin qu'elles bénéficient à 3 M de familles ;
- Troisièmement, l'élargissement de la base d'adhérents au système de retraite, qui doit être encore réformé, y incorporant environ 5 M de Marocains supplémentaires ;
- Quatrièmement, la généralisation de l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi (secteur formel uniquement).

**La généralisation de l'AMO nécessite au préalable l'adoption d'un Registre Social Unifié** digitalisé et interconnectant les bases de données des différentes administrations afin de cibler efficacement les bénéficiaires potentiels. Une première mouture sera testée via un projet pilote dans la région de Rabat. Elle requerra ensuite le transfert des populations bénéficiant actuellement du RAMED (régime d'assistance médicale, au profit des plus démunis) et l'intégration des professions libérales.

**En outre, le PLF 2021 prolonge les efforts du Maroc relatifs à la consolidation du système de santé.** Le budget du ministère de la Santé, qui avait déjà bénéficié de 14,5 % de crédits supplémentaires en 2020, sera à nouveau augmenté de 5,8 % pour atteindre 20 Md MAD afin de financer 5 500 postes additionnels (contre + 4 000 en 2020), la mise à niveau des infrastructures et équipements sanitaires, l'achat de médicaments supplémentaires, la mise en service de nouveaux hôpitaux (Erfoud, Ouarzazate, Ait Ourir) et l'extension des CHU d'Agadir, Laâyoune et Tanger.

## Actualités économiques et financières

### MACROECONOMIE, COMMERCE & FINANCE

- **Discours royal à l'occasion du 45e anniversaire de la Marche Verte : nouvelle impulsion économique pour le Sahara marocain.** Après le lancement en 2015 du nouveau modèle de développement des Provinces du Sud (programme de plus de 80 Md MAD), le Souverain estime « *que le moment est venu de mettre en valeur les nombreuses potentialités que recèle leur domaine maritime* ». A ce titre, le Maroc poursuivra les discussions avec l'Espagne concernant la délimitation de leurs eaux territoriales. Le futur port de Dakhla Atlantique, dont les travaux de construction seront lancés l'an prochain, a vocation à ancrer la région dans l'économie internationale.
- **Dans le PLF 2021, le gouvernement anticipe un rebond de l'économie nationale de +4,8 % du PIB en 2021 (après -5,8 % en 2020).** Ce scénario de reprise en « V » se fonde sur les hypothèses d'une production céréalière de 70 millions de quintaux (soit 38 millions de plus qu'au cours de la médiocre campagne 2019-2020, marquée par une sécheresse sévère) et un cours moyen du gaz butane à 350 dollars USD la tonne (soit le cours moyen du gaz butane de juin à septembre 2020). Le rebond de l'économie marocaine serait ainsi porté par une hausse soutenue de la VA agricole (+11 %) et une augmentation de 3,8 % de la VA non-agricole. Pour rappel, le FMI, la Banque Mondiale et la Banque Centrale tablent sur un taux de croissance moins élevé (respectivement 4,5 %, 3,4 % et 4,2 %). En outre, **l'hypothèse inflation est de 1 %**, alors que l'inflation pour 2020 devrait s'établir à 0,4 %.
- **Dettes publiques : les recommandations du FMI.** Les services du FMI ont récemment achevé leurs consultations avec les autorités marocaines au titre de l'article IV des statuts du Fonds (surveillance macroéconomique). A ce titre, selon le communiqué de presse, les équipes du FMI « saluent l'intention des autorités de soutenir la reprise en 2021 », et recommandent au Royaume de ne commencer à réduire le ratio dette publique/PIB qu'à compter de 2022. La dette du Trésor marocain devrait s'élever à ~76 % du PIB fin 2021, selon les projections de l'institution.

### INDUSTRIES, ENERGIE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT

- **Le ministre de l'Industrie M.H. Elalamy a présenté les chantiers programmés par son ministère pour 2021,** à l'occasion des discussions au Parlement relatives au PLF 2021. Ceux-ci contiennent plusieurs chantiers sectoriels : (i) pour l'industrie automobile, le ministre entend développer la construction de voitures électriques et accroître l'intégration locale sur le segment « véhicules lourds » ; (ii) pour l'aéronautique, réaliser deux projets d'écosystèmes avec deux industriels locomotives, signer une convention pour la création d'un centre d'impression 3D, lancer un nouveau projet de rang 1 ; (iii) pour l'industrie textile et du cuir, valider les premiers dossiers d'investissement pour la nouvelle zone industrielle de Casablanca dédiée au segment de la chaussure (*Casa City Shoes*). De manière plus transverse, le déploiement de la stratégie d'import-substitution et la décarbonation sont érigés au rang de priorités. Pour encourager une industrie marocaine décarbonée, le ministère envisage l'intégration complète des EnR dans la production de 120 industriels par an à travers des subventions à l'investissement dans l'énergie solaire à hauteur de 10 %, le subventionnement des audits énergétiques à 100 % en faveur de 80 industriels, et enfin le soutien à la création de 6 unités industrielles pour les produits d'isolation thermique et de double vitrage, à hauteur de 30 % maximum de l'enveloppe d'investissement.
- **Automobile : le Maroc, leader du secteur automobile en Afrique en 2023 ?** Selon la dernière étude du *Policy Center for the New South*, le Maroc devrait devenir en 2023 le premier producteur automobile du continent (détrônant l'Afrique du Sud) avec une capacité de production de 700 000 véhicules annuels, du fait de l'accroissement des capacités de production annuelle de PSA Kénitra (+ 100 000 unités) et de Somaca (Renault Casablanca, + 70 000 unités). En outre, à terme, le constructeur chinois BYD ambitionnerait d'implanter quatre usines destinées à produire des voitures électriques à la Cité Mohammed VI – Tanger Tech pour une capacité de production de 300 000 véhicules/an, amenant la capacité de production du Maroc à 1 000 000 de voitures/an.
- **Transition écologique : appel à la mise en place au Maroc d'une stratégie de décarbonation.** Selon le Directeur général de l'Industrie, lors d'un webinar tenu sur le thème « industrialisation de la production des énergies renouvelables et leurs stockages », le Maroc souhaiterait accélérer la mise en œuvre d'une stratégie de décarbonation. Celle-ci passerait d'abord par l'industrialisation des EnR et de leur stockage, notamment via la production d'hydrogène vert, qui pourrait faire l'objet d'une forte demande européenne. En parallèle, ces mêmes

EnR devront être intégrées à la production des industriels nationaux afin de décarboner l'export marocain – une nécessité pour garder en compétitivité dans le contexte de future taxe carbone aux frontières de l'UE.

## SERVICES, TOURISME, SANTE & INNOVATION

- **Démarrage imminent de la campagne de vaccination contre la Covid-19.** Selon un communiqué du cabinet royal faisant suite à une séance de travail consacrée à la stratégie de vaccination contre la Covid-19, le Roi a donné ses orientations en vue du lancement « *dans les prochaines semaines* » d'une opération massive de vaccination, selon un schéma vaccinal en deux injections. Les personnels de première ligne en bénéficieront à compter du 15 novembre. Il s'agirait, selon la presse, du vaccin du groupe chinois Sinopharm, déjà administré en Chine, et qui avait été testé sur un échantillon de la population marocaine.
- **La reprise du secteur du tourisme stoppée par le reconfinement dans les principaux pays d'origine des touristes.** Alors même que le secteur du tourisme amorçait sa reprise, comme l'illustraient la réouverture du Club Med et la reprise des vols de la compagnie Ryanair, l'hôtellerie afficherait à nouveau un taux de remplissage de seulement 1 %. Les professionnels du secteur espèrent une reprise des flux touristiques à partir de mi-décembre.
- **Démarrage effectif du projet de la Cité Mohammed VI Tanger Tech.** Les entreprises chinoises *China Road and Bridge Corporation* (CRBC) et *China Communications Construction Company* (CCCC) sont entrées mardi 3 novembre au capital de la Société d'Aménagement de Tanger Tech (SATT) à hauteur de 35 % (ensemble), aux côtés de la région de Tanger, de Bank of Africa et de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée. Le groupe chinois *Aeolon*, spécialisé dans la fabrication de pales éoliennes, a déjà signalé son intention de s'y installer pour un investissement de 140 M USD. L'entreprise compterait créer plus de 2000 emplois.

## AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENGRAIS PHOSPHATÉS

- **Des projets de dessalement de l'eau de mer pour faire face au stress hydrique.** Alors que le taux d'avancement des travaux de construction de l'usine de dessalement de Chtouka (Agadir) s'élève à 70 %, un projet de construction d'une deuxième unité serait également prévu à Casablanca. Ce projet devrait pouvoir fournir 150 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour afin que 1,6 M de personnes en bénéficient (eau courante et irrigation agricole). Il nécessitera la mobilisation de 420 M USD et devrait être réalisé via des PPP.

## AIDE AU DEVELOPPEMENT – BAILLEURS INTERNATIONAUX

- **Banque Mondiale : financement additionnel de 150 M USD pour le transport urbain marocain.** Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a récemment approuvé un financement additionnel de 150 M USD au titre du programme de transport urbain au Maroc qui a été lancé en 2015 et dont la date de clôture a été prolongée à juin 2024. La nouvelle tranche de financement devrait permettre d'apporter un appui technique aux autorités locales pour le développement de services durables. La priorité sera donnée à la réalisation de couloirs de transport en site propre, essentiellement sous la forme de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

## TABLEAUX STATISTIQUES

### Taux de change

	13/11/2020		06/11/2020		13/10/2020		13/11/2019	
	(jour)		(1 semaine)		(1 mois)		(1 an)	
	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD
<b>MAD</b>	10,81	9,15	10,83	9,12	10,81	9,22	10,65	9,67

### Bourse de Casablanca (évolution du MASI)

	12/11/2020	05/11/2020	13/10/2020	31/12/2019
	(jour)	(1 semaine)	(1 mois)	
<b>Valeur</b>	10 602,14	10 360,98	10 232,45	12 171,90

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Cette revue vous est diffusée à des fins d'information seulement. Les opinions exprimées sont celles des médias et journalistes marocains et ne reflètent pas la position de l'Ambassade de France.

Rédaction : Arthur François | Responsable de publication : Cécile Humbert-Bouvier